Aux catholiques du Diocèse.

La lettre ci-dessous nous a été envoyée hier soir de l'Archevêché :

Archevêché de la Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1896.

Révérend et Cher Père,

Le jour de Noël, à toutes les Messes, et dans toutes les églises et chapelles du Diocèse, on fera la quête pour subvenir aux dépenses de nos Séminaires.

Cette année, le Seigneur nous a bénis. Il a épargné le Clergé en ne rappelant à lui que quelques-uns de ses membres. Il a permis que l'on puisse former quatre nouvelles paroisses et construire douze églises. Dans certaines parties du Diocèse des paroisses devraient être érigées, mais il nous faudrait un clergé plus nombreux et des ressources plus grandes.

Pendant l'année, huit prêtres ont été ordonnés pour le Diocèse ; et, en ce moment, 21 jeunes gens suivent les cours de Philosophie et de Théologie, et 12 font leurs études classiques au Petit Séminaire de Pouchatoula. De ces 33 étudiants, 16 sont natifs de la Louisiane.

Nous demandons de nouveau aux pasteurs, afin de multiplier le nombre des vocations à l'état ecclésiastique, et de resserrer le lien d'union qui doit exister entre les prêtres et les fidèles, de montrer à leurs paroissiens la dignité du sacerdoce et l'honneur pour une famille de compter un prêtre parmi ses membres.

Nous recommandons notre Petit Séminaire que l'on a beaucoup amélioré et qui nous donne la meilleure satisfaction sous tous les rapports. Nous faisons appel à la générosité des fidèles pour contribuer, selon leurs moyens, à cette œuvre si belle et si nécessaire.

Puisse le Divin Enfant Jésus donner à chaque paroisse et à chaque famille du Diocèse joie, paix et bénédiction.

Le jour du nouvel an, qui est un grand jour de fête pour nos catholiques, tombe cette année un vendredi ; et, en vertu d'un décret donné par Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, le 5 décembre 1894, et accordant aux Evêques la faculté de dispenser de l'abstinence pour certaines raisons valables, Nous permettons de faire gras le vendredi 1er janvier 1897. Nous avons la ferme confiance que, ce jour-là qui est une fête d'obligation, les fidèles accompliront leurs devoirs de chrétiens en assistant au Saint Sacrifice de la Messe pour remercier Dieu des bienfaits reçus pendant l'année qui vient de finir et lui demander sa protection pour l'année qui commence.

Nous souhaitons à notre clergé et aux fidèles une bonne et heureuse année.

Cette lettre circulaire sera lue dans toutes les églises et chapelles le jour de Noël et le dimanche qui le précède.

† P. JANSSENS,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Par Mandement de Sa Grandeur,
J. A. THÉBAULT,
Chancelier.

La ligne la plus courte et la plus rapide partant de la Nouvelle-Orléans.

Vingt-trois heures à Louisville.
Vingt-six heures 15 minutes à Chicago.

Commençant dimanche 20 décembre, les trains rapide vestibule du "New Orleans and Louisville" et "New Orleans, St Louis and Chicago Limited," de la route centrale laisseront la Nouvelle-Orléans à 9 A. M. Arrivant à Memphis à 7:45 P. M. le même jour à Louisville à 8 heures A. M., St-Louis 7. 16 A. M. et Chicago à 11. 15 A. M. le jour suivant, afin que l'on puisse être à Louisville ou à St-Louis à l'heure du déjeuner et à Chicago à l'heure du lunch, avec l'après-midi pour ses affaires. Rapidité correspondant du Cincinnati, les trains de l'après midi pour Memphis, Louisville, Cincinnati, St Louis et Chicago, qui partaient anciennement à 7.25 partiront à 6. 30 P. M.

L'Affaire des Faux Monnayeurs.

Les débats dans l'affaire Miller et Davidson, accusés de fabriquer des billets, de les contrefaire, sont commencés.

L'avocat de district Gurley dirigeait l'accusation. C'est le général Hazen qui l'on a entendu d'abord. On lui a présenté un lot de billets de $5 ; il en a tous trouvés contrefaits. Il y a des billets dits nouveaux qui sont très reconnaissables, et des billets dits vieux que, paraît-il, on soumet à l'action d'une certaine huile, pour les adoucir et leur enlever leur raideur primitive.

Au banc de la défense, se trouvait M. Henriques. Il a demandé la parole et essayé de démontrer que ces billets en énormes quantités pourraient fort bien n'être pas l'œuvre de Miller et de Davidson.

M. Marks, à son tour, a prononcé un long plaidoyer. Puis, la cour s'est ajournée à demain matin, 11 heures.

Le grand juri des Etats-Unis.

Le grand juri des Etats-Unis doit se réunir, jeudi prochain. A en juger d'après les assignations qui ont été faites aux témoins, il s'agit encore de quelque affaire de banque qui n'est pas réglée.

Bourse au sucre.

Tout va bien à la Bourse au coton. Le beau temps a fait considérablement augmenté les récoltes de sucre.

Mme MARK A. HANNA.

Mme Hanna sera, sans nul doute, une des femmes les plus en vue à Washington, pendant les 4 années de l'administration de M. McKinley. Elle est fille de Daniel P. Rhodes, décédé en 1892 qui laissa une grande fortune. Mme Hanna a deux filles, Mabel, âgée de 21 ans et Ruth, âgée de 16.

Le Bureau des Grâces.

LA COMMUTATION DE LA SENTENCE DE ABSHIRE.

On se rappelle que le 31 décembre 1894, le député shérif Amarious V. Lyons, de la paroisse Acadie, a été traitreusement assassiné par le nommé Abshire, étranger à la paroisse. Abshire s'était livré à de copieuses libations et était devenu tapageur. Lyons l'avait mis en état d'arrestation et condamné à une amende. Plus tard, Ashire était allé à un bal où se trouvait Lyons. Il avait insulté ce dernier. Une seconde dispute avait eu lieu et, finalement, Lyons avait été tué, avant de pouvoir appeler du secours. La population, indignée, aurait infaillibment lynché Abshire ; mais les autorités s'y opposèrent et réussirent à arracher le coupable à la vengeance populaire, en promettant, du reste, que son procès serait promptement réglé.

Abshire fut jugé régulièrement et condamné à la potence. Mais il avait des amis ; ils intéressèrent en sa faveur. Enfin l'affaire a été portée devant le Bureau des Grâces qui vient, hier, de commuer sa peine en un emprisonnement à perpétuité.

Le lieutenant-gouverneur Snyder est, paraît-il, allé, hier, à Baton-Rouge, porteur de la commutation de peine d'Abshire, qui a été, en effet, adoptée par le Bureau des grâces.

Il en a été de même pour l'affaire Arthur Collins, condamné, dans la paroisse St-Landry, pour homicide, à 10 ans de travaux forcés. Il a obtenu sa grâce complète et sans conditions.

On a attribué cette grâce ou ces deux grâces à une influence politique. Les autorités, a-t-on dit, avaient une dette politique à payer. C'est la seule raison que l'on puisse alléguer pour la commutation de sentence de mort d'Abshire. C'est même pour cela, a-t-on ajouté, que toute cette affaire s'est réglée dans le silence et le mystère.

Nous laissons aux auteurs de cette histoire, la responsabilité de ce qu'ils avancent.

Affaire Lee — Témoignage de Mme Delaney.

Hier, arrivait dans le bureau du juge Finnegan, une sorte de brancard sur lequel était étendue une malheureuse femme, pâle, maigre, enveloppée dans des couvertures. C'était Mme Wilhelmina Delaney, qui habite rue Cypress, No 1725. Elle souffre de deux blessures, l'une à la hanche droite, l'autre à la main gauche. Les coups de feu sont, dit l'accusation, du fait de R. P. Lee.

Lee réside rue Clara, entre Joséphine et Lafayette, tout près de l'habitation de Mme Delaney.

Le matin de l'affaire en question, deux hommes livres essayèrent de pénétrer de force chez Lee et tirèrent sur lui. Il y eut plusieurs coups de feu ; puis les bandits s'échappèrent.

Mme Delaney passait, en ce moment, de l'autre côté de la rue, accompagnée de son petit garçon. Une balle est venue la frapper à la main droite, traversa le membre et alla se loger dans la hanche droite.

Les jeunes gens ont été arrêtés, ainsi que Lee.

Mme Delaney fut portée chez elle où elle languit, depuis lors.

Deux fois il a fallu ajourner l'affaire, parce que Mme Delaney était incapable de venir témoigner devant la cour. Il a fallu se résigner à la faire transporter dans le bureau du juge pour pouvoir prendre son témoignage. Cette déposition ne prouve nullement que ce soit Lee qui ait tiré et blessé Mme Delaney. En conséquence il a été relâché, et Mme Delaney a été transportée de nouveau chez elle.

NOUVELLES A LA MAIN.

Vols.—Jeudi après midi, vers trois heures, pendant l'absence de Wm Keinke, un voleur est entré chez lui, avenue Howard, près Robertson, et a fait main basse sur une somme de $45, qui se trouvait dans une armoire.

—A neuf heures, jeudi matin, la résidence de Mme Delaney, rue Brainard 2239, a été visitée par un voleur qui en a emporté des bijoux évalués à $12.

—Julius Lilly, couleur, travaillait, jeudi soir, à l'angle des rues Camp et Chestnut, lorsqu'un nègre du nom d'Aug. McKey, en passant près de lui, a volé sa montre qu'il avait laissée dans la poche de son gilet.

Blessé—Sam Lewis, couleur, conduisait des chevaux, hier matin, au pied de la rue Poydras, lorsque l'un d'eux lui a donné un coup de pied au côté gauche. Il a été soigné par les étudiants de l'hôpital.

A l'hopital—En faisant sa ronde, hier matin vers trois heures, l'agent de police Chas Bergeron a trouvé un nommé J. H Rowley couché à l'angle des rues Derbigny et Tulane. Transporté à l'hôpital, les médecins ont constaté que l'individu souffrait de prostration nerveuse.

Rixe.—Au cours d'une querelle survenue, l'avant-dernière soirée, à l'angle des rues Julie et Robertson, entre Geo. Lewis et Ben. Lewis, deux nègres, le dernier a reçu un coup de baton sur la tête nécessitant son transport à l'hôpital. George a été arrêté.

AMUSEMENTS.

Un Arbre de Noel.

Voici venir les fêtes, et les heureux de la terre escomptent d'avance les joies qu'elles vont leur procurer, les joies de famille surtout qui soutiennent et réconfortent tant.

Il est si doux, en effet, de voir les petits battre des mains et s'extasier devant les cadeaux que leur apporte le bon papa Noël.

Et puis, n'est-ce pas l'époque des réunions intimes, de ces réunions où les déboires de l'année qui vient de s'écouler s'oublient et où les espoirs de l'année future se forment.

Oui ! elles sont bien belles et bien nobles ces fêtes de Noël, et bien heureux sont ceux qui peuvent en jouir conformément à leurs désirs.

Mais ces heureux n'oublieront pas qu'à côté d'eux règne la misère, que des veuves, des orphelins, non seulement ignoreront et envieront leur joie mais manqueront du nécessaire.

Et ils ajouteront à leur somme de bonheur en pratiquant la plus belle des vertus : la charité.

Cette vertu n'est pas d'ailleurs à prêcher dans notre ville, car elle y revêt toutes les formes, et c'est à son honneur.

Aussi la Société de Notre-Dame du Prompt Secours est-elle assurée d'un grand succès dans son entreprise nouvelle.

Pour obtenir les fonds nécessaires à l'achat de vêtements, de couvertures, de charbon destinés aux familles pauvres, qui leur seront distribués pendant les fêtes, cette société a formé le projet d'associer les enfants à son œuvre de bienfaisance.

Une femme charitable entre toutes, qu'on trouve toujours prête quand il y a du bien à faire, Mme Eusèbe Bouny, a immédiatement mis ses salons à la disposition de la société pour l'érection d'un Arbre de Noël.

Les salons de Mme Bouny, rue Bourbon, 1221, entre Quartier et Hôpital, seront ouverts les 19 et 20 décembre prochains et chaque ticket de dix sous donnera droit à un lot.

Combien seront heureuses les mères de familles d'associer leurs enfants à l'œuvre de charité entreprise par les dames de la Société de Notre-Dame de Prompt Secours ! et nombreux seront les dix sous qui grossiront le fond destiné à soulager des misères et à apporter un rayon de soleil dans des foyers d'où l'espoir semblait parti.

La direction de la Société a lancé la circulaire suivante :

Chère Madame,

La Société de Notre-Dame du Prompt Secours aura un Arbre de Noël installé à la résidence de Mme Eusèbe Bouny, rue Bourbon, 1221, entre Quartier et Hôpital, les samedi et dimanche 19 et 20 janvier prochains, dans le but de recueillir les fonds nécessaires pour distribuer des couvertures, des vêtements, du charbon, etc., aux familles pauvres.

Nous espérons que vous nous ferez l'honneur d'une visite et que vous prierez vos amis et leurs enfants de se joindre à nous dans une entreprise aussi charitable.

Le prix des tickets n'est que de dix sous.

Chaque ticket donne droit à un des lots de l'arbre de Noël.

Les portes seront ouvertes de dix heures du matin à six heures du soir.

Il y aura un arbre de Noël pour les messieurs et les dames et un autre pour les enfants.

A vous respectueusement,
Mme C. J. Meyer, présidente ;
Mme P. E. Archinard, vice-présidente ;
Mme S. Chalaron, vice-présidente ;
Mme E. Bouny, secrétaire et trésorière

OPERA FRANCAIS.

AIDA.—FAUST.-HELYETT.

On sait quel brillant succès a obtenu, avant hier, Aïda, grâce à la très heureuse distribution des rôles, grâce au talent déployé par les différents artistes, grâce aux splendeurs de la mise en scène, à la richesse des costumes, les décors et la parfaite direction des ballets.

Ce soir, on redonne cette pièce, telle qu'elle a été jouée, lundi. Il y aura foule, à l'Opéra.

Demain, en matinée, "Faust", avec M. Massart et tout le reste de la troupe du grand répertoire et le ballet.

Le soir, grand événement, deuxième représentation de la pièce qui a eu le plus grand succès de la saison, "Miss Helyett"—trois belles représentations, coup sur coup ; trois belles salles.

Académie de Musique — Ce soir, dernière représentation des Minstrels. Demain, première de "A Black Sheep," qui sera donné toute la semaine, par une troupe tout-à-fait d'élite, à la tête de laquelle se trouve M. Otis Harland. La mise en scène, nous annonce-t-on, est superbe. C'est une pièce extrêmement amusante, agrémentée de jolie musique, de chants, de danses et de superbes décors. La direction compte beaucoup sur "A Black Sheep." C'est pour cela même qu'elle a fait venir cette compagnie pour la semaine des fêtes de Noël.

St-Charles — "The Nabobs," Tel est le titre de la pièce que l'on va jouer, demain soir, au St-Charles. "The Nabobs" ne sont pas précisement une pièce nouvelle. Le titre est connu depuis longtemps. Ce sont les détails qui sont changés. Les décors sont riches, le dialogue amusant. La compagnie est brillante, nombreuse et compte dans son sein d'excellents acteurs, chanteurs et danseurs. En attendant, ce soir, dernière de "Devil's Auction."

CHEVAUX ET MULETS.

Mulets de ville	150@175
Mulets pour habitations sucrières	125@160
Mulets pour rix et coton	60@100
Chevaux de selle et de voiture	@—
Bons chevaux de trait	100@150
Chevaux communs	50@100

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne,
Téléphone No 1043.
14 déc—3m

Bureau du Carondelet Canal and Navigation Company — Nouvelle-Orléans. 19 décembre 1896—La séance annuelle des actionnaires de cette compagnie pour procéder à l'élection des Directeurs pour l'année courante, aura lieu aux bureaux de ladite Compagnie, coin Villeré et Toulouse, LUNDI, le 18 janvier 1897, de 12 M. à 2 P. M.
CHAS. J. LEEDS,
19 déc—19 26—janv 2 9 16 Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. H. PICKENS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare d'acheter un cottage double à un étage.

Partage forcé entre majeurs.

Thomas J. Cahill vs succession de Mary Cahill et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 49,766.

PAR R. H. PICKENS, encanteur—Bureau 609 Allée Commerciale—En vertu d'un jugement de partage et d'un ordre de vente de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, à moi adressé, signé et daté le 4 décembre 1896 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je, ledit encanteur, vendrai aux enchères publiques le 20e jour de janvier 1897, à midi, à la Bourse d'Encan de la N.-O., Nos 217 à 223 rue Baronne, près Gravier—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans la 4me District de cette ville désigné comme lot No 9 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Septième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles dans l'îlet No 147 borné par les rues Sixième, Septième, Saratoga et S. Rempart.

Conditions de la vente—Comptant. Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0|0 de dépôt requis en faisant l'adjudication.

R. H. PICKENS, Encanteur.

20 déc—20 27—jan 10 17 20

PAR A. BRIGNONI.

POUR CAUSE DE DEPART.

Contenu de la Grocerie et Buvette **Coin Dupré et Lapeyrouse.**

MARDI, 22 décembre, à 11 heures A.M.

CONSISTANT en un stock complet de Groceries et Liqueurs diverses.

Une glacière et un assortiment de meubles de maison, tels que lits, lavabos, chaises, toilettes, tapis, nattes, miroirs, side-board, etc., etc

Prendre les chars de la rue Dumaine, un ilet après la station.

Conditions—Comptant.

A. BRIGNONI, Encanteur.
15 déc—à date 237-239 rue Royale.

PETITES ANNONCES.

AVIS, LAITIERS—Si vous voulez de bons harnais, colliers ou selles, allez chez J. F. Scharfenstein, 445 rue Sud Remparts, près Poydras. 13 déc—7f

Mlle M. Weingartner, modiste française, annonce au public qu'elle a un assortiment complet de chapeaux et bonnets à prix réduits, les ordres de la campagne seront exécutés avec soin. 122 Baronne, près Canal. 3 déc—2 sem

POUR vente de propriétés, meubles, actions, etc., adressez vous à Auguste Huard, encanteur et agent de propriétés, No 721 rue Commune. 16 aout—1f

FOUNITURES modernes sanitaires de plombier. Installations combinées de gaz et d'électricité. J. D. BURGHARDT, Téléphone 1476. 421 et 423 rue Royale. 30 oct—3m

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne expérimentée, doit être bien recommandée S'adresser au No 1625 rue Seconde, entre les rues St-Charles et Carondelet. 22 nov—

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, une belle grocerie bien achalandée avec une bonne bar, près du Fair Grounds ; encoignure Dupré et Lapeyrouse. S'adresser sur les lieux 11 déc—7f

A VENDRE—Grocerie bien achalandée comptoirs, étagères, etc., bonne encoignure S'ad. Aug Marchal, enc. Ste Anne et Dauphine 8 déc—15j

Guérison du DIABETE par LE VIN URANE Pesqui

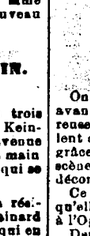

Fait diminuer de 1 gr. par jour Le SUCRE DIABETIQUE

Dépôt à la NOUVELLE-ORLEANS J.-L. LYONS & Co

Vente en gros : PESQUI, Bordeaux

CHARBON,

Le meilleur Pittsburg — 40 sous

—AUSSI—

ANTHRACITE

Grandeurs Egg-Stone et Noisette.

COKE DE GAZ

Délivrés gratis dans toutes les parties de la ville

W. G. COYLE & CO.,

393 rue Carondelet, encoignure Union.
4 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Péremptoire en Partage

—DES—

Cottages

DÉSIRABLES ET BIEN SITUES

Doubles et Simples,

—DANS LES—

TROISIÈME ET QUATRIÈME DISTRICTS.

Le Joli Cottage-Résidence,

No 613 rue Montégut,

Entre Chartres et Royale.

Le cottage double productif

Nos 2612 et 2614 N. Remparts,

Entre l'avenue Lafayette et la rue Port.

Deux cottages doubles en bois avantageux.

Nos 2401, 2403, 2405 et 2407 rue Tchoupitoulas,

Encoignure de la rue Première,

—ET—

LA PROPRIETE BIEN SITUEE

—SUR LA RUE—

TCHOUPITOULAS, TRAVERSANT A LA RUE WATER,

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

A L'ENCHERE PUBLIQUE,

Dans l'affaire de Mme Mary Louise Geiger, femme de W. H. Miller, vs Mme Mary Geiger et als.

No 49,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 822 rue Commune—MARDI, — janvier 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, Nos 629 et 631 rue Commune il sera positivement vendu, en vertu et conformément à un jugement rendu le 31 juillet 1896 et signé le 7 août 1896 par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, et aussi conformément à un ordre supplémentaire daté le 11 décembre 1896, dudit Hon. Geo. H Théard juge de la dite cour, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés de valeur et décrites, suivantes, à savoir—

1° Le joli cottage résidence bien bâti, en bois, couvert en ardoises, No 613 rue Montégut, entre les rues Chartres et Royale, contenant vestibule, galerie, cinq chambres hangar, citerne, corniche et arrière-cour. Le tout est décrit comme suit, à savoir : Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Chartres, Royale et Clouet, mesurant 27 pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, d'après le dessin de Joseph Pilié, voyer, daté le 24 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville. La rue Montégut est pavée en briques et le terrain de la propriété est une des résidences des plus jolies, dans un voisinage choisi et à proximité de toutes les lignes de chars électriques du bas de la ville.

2° Le cottage double en bois récemment et couvert en ardoises Nos 2612 et 2614 rue Nord Remparts, entre l'avenue Lafayette et la rue Port, contenant à chambres, hangars, citernes, allées de côté et cours de derrière à chaque corps de logis. Le lot est décrit comme suit, à savoir : Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, Port, Bourgogne et Enghien, désigné par le No 19 du dit îlet sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, déposé dans le bureau de R. J. Kerr, aussi en notaire en cette ville ; le dit plan étant daté du 1er mars 1844. Le dit lot mesurant, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Située dans un quartier très populeux, cette propriété est régulièrement louée et est un bon placement pour un petit capital.

3° Le désirable cottage double en bois couvert en ardoise Nos 2401 et 2403 rue Tchoupitoulas, coin Première, contenant 4 chambres, hangars, citernes et cour au fond à chaque côté, allées, etc. La propriété est décrite comme suit, à savoir : Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations, etc., située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Deuxième et Rousseau, mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 92 pieds 4 pouces à égaux de profondeur et face à la rue Première, 35 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur au côté supérieur et 31 pieds 5 pouces de largeur dans le fond ; composé d'une partie du lot original No 1 sur un plan par Buisson, daté le 15 juin 1845, annexé à un acte passé par devant Chas Boudousquié, ancien notaire, le 16 juin 1843. A proximité de l'exportation et des grands établissements manufacturiers.

4° Le cottage double de choix en bois Nos 2405 et 2407 rue Tchoupitoulas, touchant la propriété ci-dessus décrite, contenant 8 chambres en tout, hangars, citerne et allée sur le côté, etc La propriété est décrite comme suit, à savoir : Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations, etc., située dans le même district et ilet comme le lot ou portion trois-ième décrit ci-dessus, auquel elle touche, et mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne inférieure de côté, et 78 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne supérieure de côté, et 31 pieds 6 pouces et 5 lignes dans le fond ; composée d'une portion du lot original No 2 sur le plan ci-dessus mentionné de Buisson, lequel dit lot No 2 forme une partie de la portion qui reste du lot No 11 ci-dessus mentionné, et d'une partie du lot No 12 sur le plan original du dit faubourg Livaudais. Dans un voisinage populeux, assurant une rente constante et un bon placement.

5° La propriété bien située faisant face aux rues Tchoupitoulas et Water, entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine, ayant une bâtisse à un étage avec 4 chambres chacune sur les deux rues, plus amplement décrite comme suit, à savoir : une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Jackson et Joséphine, étant la moitié de la partie du lot de terre située dans le faubourg Lafayette ; ledit lot est désigné par la lettre L sur un plan dudit faubourg, et ladite portion de terre ou la moitié du lot est marquée par la lettre A sur un croquis fait par H. Grant, voyer, en date du 6 juin 1845, et annexé à un acte de partage entre A. Thomas, Jr., F. Wintz et Mme Geiger pardevant L. R. Kemp, alors notaire, et mesurant 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 82 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Jackson et 81 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Joséphine, et à peu près 32 pieds de profondeur dans le fond et sur la façade de la rue Water. Faisant face au port de la Nouvelle-Orléans et au chemin de fer de ceinture et à proximité du ferry de Gretna, et tous les grands intérêts commerciaux et maritimes.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y a, en un crédit de un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final ; 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à leur maturité ; les propriétés devront être assurées et la police ou polices devront être remis au teneur ou teneurs de billets ; et des dépôts de 10 pour cent seront réquis au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant B. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 déc—10 19 20 27—janv 8 10 17 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un tiers indivis d'un intérêt

—DANS ET A—

Une grande portion de terre de valeur, dans l'ilet compris par les avenues St-Charles et Howard, le Cercle Lee et les rues Carondelet et Calliope.

Canal Bank vs André Ringgold Brousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 51,475.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 janvier 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de André Ringgold Brousseau, consistant en un tiers indivis dans et aux propriétés ci-dessous décrites, à savoir : Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre la rue St-Charles, le Lee Circle (anciennement Tivoli Circle) l'avenue Howard (anciennement rue Delord ou Promenade Triton) et les rues Carondelet (anciennement Apollo) et Calliope formant la façade entière sur la rue St Charles et mesurant deux cent soixante-six pieds dix pouces et quatre lignes de face sur l'Avenue St-Charles, cent soixante-treize pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Calliope, alors sur une ligne parallèle à la rue Carondelet et s'étendant vers l'Avenue Howard, il mesure cent un pieds huit pouces et deux lignes, ensuite sur une ligne vers la rue Carondelet, il mesure trente-quatre pieds six pouces et quatre lignes ensuite sur une ligne parallèle avec la rue Carondelet et s'étendant vers l'avenue Howard ; il court ou mesure cent trente-quatre pieds cinq pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la dite avenue Howard, et s'étendant vers l'avenue St-Charles, il s'étend et mesure trente quatre pieds six pouces et quatre lignes, ensuite sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Calliope, il court ou mesure neuf pieds cinq pouces et deux lignes, ensuite il s'étend sur une ligne oblique cent onze pieds un pouce au Lee Circle, ancien Tivoli Circle, ensuite quatre-vingts pieds onze pouces et quatre lignes sur une ligne circulaire faisant face au dit Lee Circle au point d'intersection du dit Lee Circle ou Tivoli Circle avec l'avenue St Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
18 déc—18 24 31—7 14 21 jan

PAR ALBERT G. BRICE.

American Loan & Trust Co. vs The Louisiana Electric Light Co. et als.

No 12,482—Cour de Circuit des Etats-Unis — Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, conformément au décret de la dite Cour, entré dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le 20me jour de novembre 1896, moi, Albert G. Brice, maître commissaire spécial, vendrai en bloc à la plus haute enchère, le JEUDI, 14me jour de janvier 1897, à midi dans le local du dit défendeur, situé rue Peters, entre les rues Market et Richards, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après les termes ci-dessous désignés, les propriétés du défendeur ci-après décrites, à savoir—

1° Quatorze (14) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 35 A, lequel est borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle levée, Richard, Water et Market et désignés comme lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 inclusivement ; sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, sous la date du 29 juin 1867 et déposé pour références en le bureau de Henry C. Dibble, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 19, lesquels dits lots sont plus particulièrement décrits dans l'acte de vente passé par Louis Mattis à la "Louisiana Electric Light & Power Co. pardevant Joseph D. Taylor, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 6me jour d'octobre 1885 et dans l'acte de vente d'Arthur McCauley, au Fort Wayne Electric Company, passé pardevant Hewes T. Gurley, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 30me jour de novembre 1989.

2° Un certain lot de terre situé dans le Bourg Livaudais, dans le Premier District de cette ville désigné par le No 2 de l'ilet No 13, borné par les rues Villeré, Barthélemy, Patterson et Seguin, mesurant 31 pieds 1 pouce et 9 lignes de face à la rue Patterson, 105 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1, 104 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre côté, et 31 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond, plus ou moins, conformément à un plan annexé à un acte de partage passé pardevant H. T. Kerr, ancien notaire en cette ville, le 11e jour de mai 1850.

3° Toutes les bouilloires, machines, pompes, dynamos, générateurs et autres machineries et outils de toute sorte et qualité, situés dans et dans le local ci-dessus décrit, comprenant des tuyaux, s'étendant au store, puits artésiens et autres privilèges et dépendances qui s'y rapportent.

4° Tous les Bâtons, Fils de Fer, Cables, Insulateurs, Lampes, Couvertes, etc., appartenant au dit défendant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et situés sur le longs des rues, levées, et places publiques de la dite ville, et usage pour la distribution du courant électrique de la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec tous les outils, accessoires, chevaux, wagons, échelles et autres propriétés personnelles de tout e sorte et de toute nature appartenant au dit défendant.

5° Un certain contrat entre la Ville de la Nouvelle-Orléans et la Louisiana Electric Light Co., d'illuminer la Ville de la Nouvelle-Orléans pendant 10 ans à partir du 1er janvier 1893 et dans lequel sont entrés la dite "Louisiana Electric Light Co" par un acte pardevant Joseph D Taylor, notaire de la ville, le 27me jour d'avril 1892.

6° Deux [2000] mille actions du stock du Edison Electric Company de la Nouvelle Orléans, Louisiane.

7° Tous les droits, privilèges et franchise donnés à la Louisiana Electric Light & Power Co. par la ville de la Nouvelle-Orléans, sous les ordonnances Nos 4088 de la série du Conseil, et 9653 de la série du Conseil, et par la dite compagnie vendue à la Louisiana Electric Light Co et tous les droits et privilèges donnés par la ville de la Nouvelle-Orléans à la Louisiana Electric Light Co., relativement à la batterie faisant face aux fabriques, par ordonnance 5932 de la série du Conseil.

8° Toutes les réclamations et demandes de la dite Louisiana Electric Light Co. contre les diverses personnes pour de l'argent et des matériaux et services rendus, apparaissant dans les livres et comptes à recevoir de la dite Compagnie défendante, quoique les dites réclamations soient maintenant en litige ou non.

Des informations détaillées de toutes les matières et choses décrites dans les Nos 3 à 8 ci-dessus peuvent se procurer ou du maître commissaire spécial ou de A. S. Badger et Geo. Q. Whitney, receveurs, qui sont maintenant en possession, ou ensemble avec toutes les autres propriétés publiées à être vendues.

Le commissaire-maître, considérera au moment de la dite vente, aucune enchère faite par aucune personne qui n'aura pas, avant son enchère, qualité pour prouver à la vente, en déposant avec ces susdits, la somme de vingt-cinq mille ($25,000) dollars au comptant, ou par un chèque certifié sur quelque Banque Nationale de la ville de la Nouvelle-Orléans, satisfaisant à lui.

Le Maître Commissaire ne fera aucune adjudication des susdites propriétés avant qu'au moins la somme de cinq cent mille ($500,000) dollars soit portée.

L'acquéreur à la dite vente devra au moment de l'adjudication, faire un dépot au Maître Commissaire de cinquante mille ($50,000) dollars ou bien comptant ou par un chèque certifié sur une Banque Nationale de la ville de la Nlle Orléans à la satisfaction du Maître Commissaire, mais le dépôt de vingt-cinq mille dollars le plus haut par l'enchérisseur, sera considéré par le Maître comme partie des cinquante mille dollars requis à être payés en accompte du prix d'achat. La balance du dit prix d'achat devra, sur confirmation de la vente par la cour, être payé par l'acquéreur au moment et de la manière pourvue dans le dit décret final auquel référence spécialement par le présent faite et aux termes et conditions desquels l'attention des enchérisseurs respectifs est particulièrement appelé.

Les dépôts qualifiants des enchérisseurs sans succès leurs seront immédiatement rendus.

ALBERT G BRICE,
Maître Commissaire spécial.

12 déc 12 déc au 14 janv inc

PILULES DE VALLET APPROUVÉES PAR L'ACAD. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE l'Anémie, la Chlorose, ou pâles couleurs, l'Epuisement des forces. LES PILULES DE VALLET VRAIES SONT BLANCHES ET SUR CH